

International

>> Faune sauvage

>> L'AUTEUR

**Michel JEANNEY**

*Secrétaire général de rédaction de La Dépêche Vétérinaire*

## Le problème des pertes dues aux grands prédateurs soulevé par la Finlande

Comment compenser les pertes dues aux attaques d'élevages par les grands prédateurs ? En réponse à une demande finlandaise, la Commission européenne a exclu l'instauration d'un régime spécifique de soutien communautaire.

Les grands prédateurs (ours, loup, lynx) étant protégés par la législation de 1992 sur la conservation des habitats naturels et de la faune et la flore sauvages, leur nombre a en effet progressé en Finlande. Les dommages qu'ils causent aux élevages également, souligne Helsinki dans une note présentée lors du Conseil agricole de l'Union européenne (UE).

Un régime de compensation de ces dommages s'avère nécessaire selon la Finlande, mais la législation européenne actuelle n'offre pas de base solide pour cela. Helsinki-ci propose donc que de telles mesures puissent être prises.

### Une préoccupation partagée par plusieurs autres Etats membres

Répondant à cette démarche soutenue par Chypre, la Grèce, la Pologne, la Slovaquie, l'Estonie, la Hongrie, l'Italie, la Lettonie et, surtout, la Roumanie, la Commission européenne a déclaré que des compensations pourraient être étudiées au cas par cas par ses services.

En revanche, une contribution spécifique de l'UE pour compenser ces pertes n'est pas envisageable selon elle.